



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organizaci n
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentaci n

CONF RENCE DE NIVEAU MINIST RIEL SUR L'EAU POUR L'AGRICULTURE ET L' NERGIE EN AFRIQUE: LES D FIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Syrte (Jamahiriya arabe libyenne)
15-17 d cembre 2008

D CLARATION

Le tirage du pr sent document est limit  pour r duire au maximum l'impact des m thodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer   la neutralit  climatique. Les d l gu s et observateurs sont pri s d'apporter leur exemplaire personnel en s ance et de ne pas demander de copies suppl mentaires.

La plupart des documents de r union de la FAO sont disponibles sur l'Internet,   l'adresse www.fao.org

**DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DE NIVEAU MINISTÉRIEL SUR L'EAU
POUR L'AGRICULTURE ET L'ÉNERGIE EN AFRIQUE:
LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

NOUS, les ministres et chefs de délégation des États africains réunis pour la Conférence sur « L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique: les défis du changement climatique » à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste) du 15 au 17 décembre 2008;

Inspirés par la vision du Leader de la Grande Révolution d'une Afrique forte, capable de relever les défis à l'échelle planétaire dans un contexte de grande agrégation;

Réaffirmant notre engagement à l'égard des principes et objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et dans son programme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) visant à promouvoir la coopération et l'intégration entre nos pays dans tous les domaines afin de relever le niveau de vie de nos populations et d'assurer le bien-être des générations futures;

Réaffirmant notre engagement en faveur de la vision africaine de l'eau 2025 et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, plus particulièrement, de ceux qui ont trait à l'eau et à l'éradication de la pauvreté et de la faim;

Rappelant l'engagement qui figure dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique pris par les chefs d'États et de gouvernements en 2003 et dans la Déclaration de Syrte de 2004 sur les défis auxquels se heurte le développement intégré et durable de l'agriculture et de l'eau en Afrique;

Rappelant la Déclaration de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement en Afrique de 2007;

Rappelant la Déclaration ministérielle de 2008 et les conclusions de la première Semaine de l'eau en Afrique convoquée par le Conseil des ministres africains de l'eau et accueillie par la Banque africaine de développement à Tunis;

Rappelant la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement;

Rappelant la Déclaration de 2008 de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale: les défis du changement climatique et des bioénergies;

Rappelant le onzième Sommet de l'Union africaine sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau et à l'assainissement (2008);

Rappelant l'initiative de la Banque africaine de développement d'accroître les capacités de stockage de l'eau en Afrique de 1 pour cent sur une période de six ans, ainsi que de réduire les pertes agricoles de 3 pour cent dans le même temps;

Reconnaissant que l'eau est et restera une ressource clé pour le développement économique, social et environnemental, ainsi que pour l'éradication de la pauvreté et de la faim en Afrique et que l'eau, l'assainissement et l'énergie sont des conditions préalables indispensables au développement du capital humain de l'Afrique;

Reconnaissant la vulnérabilité des économies et des systèmes de production agricole africains à la variabilité du climat et au changement climatique, ainsi qu'aux problèmes provoqués par la détérioration de l'environnement;

Reconnaissant que les ressources disponibles dans chaque pays, pris individuellement, ne suffisent pas à répondre aux problèmes que posent la sécurité alimentaire, l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement, la demande accrue d'énergie et la lutte contre les

effets du changement climatique, d'où la nécessité pour les pays d'agir conjointement aux plans sous-régional, régional et continental;

Reconnaissant le rôle important joué par l'agriculture familiale dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles.

Inquiets de la diminution progressive de la productivité agricole du continent, de l'impact négatif croissant des importations alimentaires sur la balance commerciale, de la vulnérabilité à la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'insuffisance des capacités de réaction;

Inquiets du niveau d'insécurité alimentaire et des incidences de la hausse et de l'instabilité des prix des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire des populations démunies d'Afrique;

Inquiets du faible degré d'utilisation des ressources hydriques et du potentiel foncier de l'Afrique;

Inquiets de la situation actuelle du lac Tchad, de ses incidences négatives et du besoin urgent d'intervenir afin d'éviter une catastrophe humaine et environnementale;

Conscients du fait que l'agriculture africaine est sous-financée depuis des décennies et que les projets de maîtrise de l'eau pour l'agriculture et l'énergie n'ont pas été suffisamment développés;

Conscients de la nécessité d'investir davantage dans le développement des ressources en eau pour l'agriculture pour assurer la croissance agricole, éradiquer la faim et la pauvreté, encourager le développement socio-économique et accroître l'emploi;

Sachant que l'amélioration de la productivité agricole ne dépend pas seulement d'une meilleure gestion de l'eau dans les systèmes d'agriculture pluviale ou irriguée, mais aussi de l'accès et de l'utilisation optimale d'autres intrants agricoles, de la disponibilité de services, de l'accès aux marchés et de la stabilité et de l'équité des prix des produits agricoles;

Notant les progrès accomplis par l'Union africaine et par son programme NEPAD, le processus en cours d'intégration économique de l'Afrique et la nécessité de mettre en place des mécanismes de coopération et de partenariat dans les secteurs agricole et énergétique, pour tenter de libérer le continent du fléau du sous-développement et de la marginalisation continue dans une économie mondialisée;

Reconnaissants de l'appui continu des partenaires régionaux et internationaux aux secteurs hydrique, agricole et énergétique africains et encourageant les partenaires du développement à appuyer encore davantage la mise en valeur de l'eau pour l'agriculture en Afrique;

Considérant que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour créer un environnement propice à une accélération des investissements dans le secteur hydrique.

Accueillant favorablement la proposition de la Conférence de la FAO de convoquer un Sommet mondial de chefs d'États et de gouvernements en 2009 afin de recueillir un large consensus sur l'éradication rapide et définitive de la faim de la planète en garantissant davantage de cohérence dans la gouvernance relative à la sécurité alimentaire mondiale et de mobiliser 30 milliards d'USD par an à investir dans l'infrastructure hydraulique et rurale et d'améliorer la productivité dans les pays en développement.

Déterminés à accorder la priorité à l'exécution de programmes hydrauliques, agricoles et énergétiques intégrés à l'appui du développement durable de l'Afrique;

NOUS NOUS ENGAGEONS À:

1. **Adopter** des politiques rationnelles et les réformes institutionnelles en découlant aux fins de la valorisation de l'eau aux niveaux national, sous-régional, régional et continental pour exploiter pleinement les potentialités des secteurs agricole et énergétique;
2. **Appuyer** le NEPAD pour accélérer l'exécution du pilier I de son Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de mettre en œuvre le Nouveau partenariat de l'eau pour l'agriculture (AgWA) afin d'atteindre les objectifs du PDDAA relatifs à l'élargissement des périmètres faisant l'objet d'une gestion durable des terres et d'une maîtrise fiable de l'eau.
3. **Exhorte** les États à accélérer la concrétisation de l'engagement pris à Maputo en 2003 d'allouer 10 pour cent du budget national au développement de la production agricole;
4. **Adopter** une politique globale d'appui à la productivité agricole qui intègre l'eau, les intrants agricoles, les capacités techniques, les régimes d'exploitation des terres, les marchés et un environnement institutionnel équitable et favorable aux petits exploitants;
5. **Inviter** le Conseil des ministres africains de l'eau à promouvoir une approche intégrée de la gestion des ressources en eau pour l'établissement de politiques et de plans relatifs aux ressources en eau;
6. **Adopter** un cadre pragmatique, basé sur la demande et la participation pour l'investissement dans la mise en valeur de l'eau pour l'agriculture et l'énergie, qui prend en charge la maîtrise de l'eau, l'amélioration des infrastructures hydrauliques existantes et l'aménagement des grands bassins versants;
7. **Sensibiliser** les donateurs et les partenaires au développement à appuyer l'Afrique dans le développement et la gestion durables de ses ressources en eau pour l'agriculture et l'énergie;
8. **Inviter** les partenaires et les institutions d'aide au développement, telles que la FAO, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, entres autres, à renforcer les capacités nationales pour la conception et la mise en œuvre de projets de façon à accélérer l'investissement dans les ressources en eau pour l'agriculture et l'énergie;
9. **Inviter** la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale, ainsi que les banques régionales de développement, à financer les projets de développement relatifs à l'eau pour l'agriculture et l'énergie;
10. **Demander** au Conseil des ministres africains de l'eau d'adopter, avec l'appui de l'ONU-Eau/Afrique, des directives claires pour l'exécution de projets hydrauliques inter-bassins;
11. **Appuyer** la Commission économique pour l'Afrique et les organisations économiques régionales africaines dans leurs efforts de renforcement de la production d'énergie propre sur le continent, en encourageant l'exploitation du potentiel hydroélectrique et en renforçant les pools hydroélectriques régionaux;
12. **Encourager** la conclusions d'accords bilatéraux et régionaux sur le partage des ressources hydriques et renforcer les organisations existantes au niveau des bassins fluviaux et lacustres pour promouvoir la mise en valeur et la gestion durables des ressources en eau , conformément au droit international, notamment les accords conclus entre États riverains;
13. **Encourager** l'intégration accélérée du réseau énergétique du continent, l'aménagement des chutes d'eau pour la production d'électricité et la production d'énergie hydraulique à petite échelle afin d'activer l'électrification des zones rurales;

14. **Mettre au point** un cadre de politiques cohérentes pour un partenariat public/privé susceptible d'attirer davantage les capitaux privés dans les secteurs agricole, hydrique et énergétique;
15. **Inviter** les communautés économiques régionales africaines à développer des instruments régionaux appropriés pour la gestion intégrée des ressources en eau, et renforcer les centres d'excellence régionaux et les réseaux pour l'agriculture, l'énergie hydraulique, la gestion de l'eau, le changement climatique, la désertification, la sécheresse, les inondations et la gestion de l'environnement;
16. **Créer** avec l'appui de la FAO un système d'information sur la production agricole pour la sécurité alimentaire et l'échange de produits entre les marchés et les pays;
17. **Consentir** les efforts nécessaires pour le renforcement des capacités nationales et régionales, composante essentielle des plans d'investissement nationaux devant être axés sur l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau en appui à la sécurité alimentaire et énergétique et à la lutte contre la pauvreté, tout en soulignant la nécessité de protéger l'environnement;
18. **Créer** des organes exécutifs de haut niveau chargés d'œuvrer à l'intégration des ressources aux plans national et régional en Afrique,
19. **Encourager** et renforcer la coopération entre les services météorologiques et hydrologiques nationaux, les centres régionaux sur le climat, les organisations économiques régionales, le Centre africain des applications de la météorologie pour le développement, des centres de recherche et d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la variabilité du climat et du changement climatique pour développer des outils d'aide à la décision;
20. **Renforcer** les systèmes d'alerte précoce au niveau national et régional et appuyer leur mise en place, là où il n'en existe pas encore, ainsi que leur coordination au niveau continental, afin de minimiser l'impact négatif des sécheresses, de la désertification, des inondations et des ravageurs;
21. **Appuyer** la recherche-développement sur les énergies renouvelables et l'agriculture en Afrique pour assurer l'adaptation au changement climatique;
22. **Harmoniser** les stratégies d'adaptation au changement climatique et les politiques, programmes et activités de développement aux niveaux national et régional, en référence à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
23. **Inviter** les États Membres du Comité du bassin du Lac Tchad à redoubler d'efforts et à faire appel aux donateurs et aux partenaires du développement pour une assistance immédiate afin de sauver le Lac Tchad et son bassin de la menace d'une catastrophe humaine et environnementale;
24. **Inviter** la Commission de l'Union africaine, en étroite collaboration avec la FAO, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, le NEPAD et la Jamahiriya arabe libyenne à élaborer une feuille de route et un dispositif de suivi et évaluation pour apprécier les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Déclaration.